

**Nombre de membres** : en exercice : 13 présents : 10 pouvoirs : 3 Absent : votants : 13

**1 - Vote du budget primitif 2019 pour la COMMUNE : adopté pour 13 contre 0**

Madame le Maire donne lecture au conseil du projet de budget primitif qu'elle a préparé pour l'exercice, et qui se résume ainsi :

***Budget principal, équilibré tant en dépenses qu'en recettes :***

- Section de fonctionnement 891 883.94 €
- Section d'investissement 613 620.80 €

- 1) Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal de sa « note de présentation du budget primitif 2019 » qui est jointe à l'envoi des budgets primitifs qui sont adressés à Monsieur le Sous-Préfet de St Flour
- 2) Madame le Maire reprend les sommes des différentes dotations 2019, et informe les membres du Conseil que cette année les dotations sont assez stables par rapport à 2018, mais que nous bénéficions à nouveau de la « Dotation solidarité rurale « cible » pour un montant de 19 042€
- 3) Madame le maire détaille les propositions d'aides aux associations en énumérant les actions qui ont été retenues pour les attributions 2019 –
- 4) Madame le Maire reprend en détail tous les budgets des sections, et prévient qu'elle réunira les membres des sections afin de réfléchir à des solutions d'équilibre des comptes.

quelques détails complémentaires concernant le budget de la Commune :

• **Dépenses de Fonctionnement :**

- Virement à la section d'investissement : 212 169.77 €
- Charges générales : 294 200 € (dont combustibles 30 000€, entretien bâtiments 35 000€, voirie 29 000€, entretien matériel roulant 17 000€, assurances 16 000€)
- Frais de personnel : 242 100 € (personnel titulaire : 118 000€, personnel non titulaire : 44 000€ + charges de personnels) –

• **Recettes de Fonctionnement principales :**

Impôts : 239 148 €  
Dotations de l'état : 321 930 €  
Loyers : 65 000€  
Excédent de fonctionnement 194 005.94 €

• **Dépenses d'Investissement :**

*Remboursement du capital des emprunts (contracté de 2001 à 2007) 26 000€ (+2500 € d'intérêts),  
Dépenses prévisionnelles : 64 000€ nouvelles routes, 10 000€ achats de terrain, 11 000 € mur de la Foin, 19 000€ parking, 2 490 € matériel informatique pour l'école, 15 000 € balayeuse, 29 000 € remplacement jumpy, 58 501.20 € toiture mairie, 38 000 € maison des sports de nature + restes à réaliser 2018 (vu lors du vote du compte administratif 2018)*

• **Recettes d'Investissement :**

*26 000€ Remboursement FCTVA, 14 039 € DETR toiture de la mairie et isolation + restes à recevoir (vu lors du vote du compte administratif 2018)*

## 2 – Vote du budget primitif 2019 pour le Service de l'eau et assainissement : adopté pour 13 contre 0

Madame le Maire donne lecture au conseil du projet de budget primitif qu'elle a préparé pour l'exercice, et qui se résume ainsi :

*Service eau et assainissement*, équilibré tant en dépenses qu'en recettes :

- Section d'exploitation 175 604.53 €
- Section d'investissement 342 125.07 €

- 1) Madame le Maire détaille les postes des dépenses d'exploitation et des dépenses d'investissement du budget 2019 – soit :
- dépenses : matériel d'exploitation, modernisation réseau, protection des captages, remplacement des bornes incendies, assainissement Serres.
  - recettes : FCTVA, PFAC (habitants de Serres)

Madame le Maire fait constater aux membres du Conseil Municipal que la commune a, avec les 2 budgets primitifs, la responsabilité de la gestion de plus de deux millions d'Euros.

## 3 – Vote du taux des taxes : adopté pour 13 contre 0

Cette proposition fait suite aux débats sur la prochaine taxation modifiée par la réforme territoriale. Madame le Maire propose aux membres du Conseil de respecter les engagements pris en 2014 de ne pas modifier les taux de la part communale durant la mandature.

	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	16.65	16.98 %	9.52 %	9.52 %	9.52 %
Taxe foncière (bâti)	14.97	15.27 %	15.24 %	15.27 %	15.27 %
Taxe foncière (non bâti)	50.50	51.51 %	51.51 %	51.51 %	51.51 %
CFE					

La différence du taux de la Taxe d'habitation entre 2016 et 2017 figure dans le taux de la communauté de communes.

## 4 - Projet de convention pour vente d'eau potable à la Commune de St-Bonnet de Condat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Mme le Maire pour signer une convention de création d'un réseau AEP pour alimenter un secteur de la Commune de St-Bonnet-de-Condat

### *Questions et informations diverses :*

#### - Suite affouage coupe de Serres

Suite à la demande des garants d'une prochaine coupe sur la forêt sectionnale de Serres, et afin de la permettre, il est nécessaire que tous les affouagistes enlèvent les lots de la coupe en cours. Or sur cette dernière coupe et malgré un rappel en mars 2017, plusieurs affouagistes n'ont pas récupérés leur attribution. C'est pourquoi Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'elle a adressé un courrier à ceux-ci pour les avertir que le Conseil déciderait des suites. En ces termes :

- « mettre le bois au pillage, ce qui signifie que tous les autres pourront se servir sur ces lots.

- demander « la décharge de la coupe ». C'est-à-dire que les bois sont abandonnés sur pied, plus personne n'est autorisé à venir couper sous peine d'être un vol de bois caractérisé (donc PV). Les garants devront demander une autre coupe, la liste des affouagistes sera revue, d'où vous pourriez être exclus».

- L'ONF va constater les lots restants avant que la procédure choisie par le Conseil soit appliquée.

- **Courrier au Maire de Condat au sujet AEP**

Un courrier sera adressé en réponse à la dernière lettre de la commune de Condat, après visa de notre avocat.

- **Suite gestion de la section du Saillant**

La commune a reçu un nouveau courrier de la Direction départementale des Territoires concernant une mise en concurrence d'AE Autorisation d'Exploiter sur les biens sectionnaux – Annonçant une commission départementale d'orientation agricole qui examinera ces demandes le 25/4/2019. La réunion de la section sera donc repoussée dans l'attente des résultats de cette commission.

- **Information sur le courrier Appel à projet Programme d'Amendes de Police 2019**

Le Conseil décide de ne pas déposer de dossier, vu les conditions de cette année où le Conseil départemental apporte une aide conséquente sur la réfection de l'entrée nord du bourg.

*Fait à Marcenat, le 16 avril 2019*

*Le Maire,  
Colette PONCHET-PASSEMARD,*